

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 septembre 2012 à 20 heures 00.

Date de la convocation : **08 septembre 2012**

Date d'affichage : **08 septembre 2012**

Présents : Georges RODET, Dominique COLIN, Isabelle CORSAIN, Patrick BAVOUX, Jean-François POUPON, Bruno GAILLARD, Elie BERARD, Michèle DANANCIER, Robert SEVE, Gilles DONGUY, Elodie LELARDOUX, Françoise BILLOUD et Eric GUILLERMIN

Absents excusés : Jean-François NALLET

Absents : Jean-Claude GONOD

Pouvoir : Jean-François NALLET donne pouvoir à Dominique COLIN

Secrétaire : Dominique COLIN

Le compte rendu de la réunion du 11 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

OPERATION LOGEMENTS DORTHAN

Dominique COLIN, maire adjoint présente l'état d'avancement du projet de construction de logements par Ain Habitat.

Le bailleur souhaite présenter le projet de Béný à la candidature à l'appel à projet du Conseil Général sur la performance énergétique des logements sociaux. Il s'agit de rendre une présentation du projet et de la nature des engagements du maître d'ouvrage pour le 30 septembre. Le jury aura lieu le 31 octobre. L'enjeu est de pouvoir bénéficier de financements supplémentaires aux aides classiques de l'ordre de 15 000€ par logement en moyenne qui permettront d'équilibrer les surcoûts liés à l'ambition sur la qualité des logements.

Le bailleur Ain Habitat et l'Atelier Thierry ROCHE ont donc abouti sur l'esquisse du projet.

Dominique Colin présente cette esquisse, la fonctionnalité du projet et explique les différents choix qui ont été opérés.

Le projet comprendrait 17 logements répartis en 4 bâtiments, dont 1 (de 5 logements) serait dédié à l'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie, dans un cadre aménagé et organisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe sur l'esquisse et autorise le Maire et ses adjoints à présenter ce projet à l'appel à projet.

Dans l'hypothèse où l'opération de Béný serait retenue dans l'appel à projet, une convention devra être formalisée entre Ain Habitat et la commune. Elle fera l'objet d'un examen lors d'un prochain conseil.

PLAN LOCAL D'URBANISME

et

ARRET DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES

Dominique COLIN informe que tous dossiers de PLU arrêté ont été transmis pour avis aux personnes publiques à la date du 4 août ainsi qu'au tribunal administratif de LYON pour la désignation du commissaire enquêteur en vue de l'enquête publique qui devrait avoir lieu en Novembre et Décembre.

BIBLIOTHEQUE

Une visite a eu lieu en préalable à la réunion du conseil municipal qui a permis aux conseillers d'apprécier le travail déjà réalisé.

1°) Subvention

Isabelle CORSAIN et Dominique COLIN, Maire-Adjoints indiquent que l'accusé réception de la subvention au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Jacques BERTHOU n'est pas encore parvenu.

2°) Revue

Suite à une réunion avec les personnes intervenant à la bibliothèque, divers souhaits ont été abordés concernant notamment les abonnements de revues.

Après discussion, le conseil charge Isabelle CORSAIN d'avoir un coût estimatif de chaque abonnement proposé et la décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

2°) Formation

Isabelle CORSAIN donne le bilan des deux journées de formation proprement dites aux personnels techniques.

Le personnel a été très attentif, beaucoup de questions ont été posées au formateur et, dans l'ensemble, tout le monde a été très satisfait tant sur la théorie que sur la pratique.

L'entreprise doit faire parvenir à la Mairie le compte rendu de ces deux journées ainsi que les fiches techniques pour chaque poste. Cette prestation d'un bureau d'études extérieur permettra de calibrer le temps à passer dans chaque pièce et ainsi d'organiser au mieux le temps de travail du personnel.

3°) Contrat maintenance

Isabelle CORSAIN, Maire adjointe, rappelle que suite à l'installation d'un logiciel de gestion à la bibliothèque, il conviendrait de souscrire un contrat de maintenance. Le montant de la redevance est fixé à 160 € pour la première année, 320 € la deuxième année et révisable annuellement selon un indice.

Après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjointe, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le contrat de maintenance de Microbib pour une durée de un an et pour une durée maximale de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2012

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le contrat de maintenance logiciel Microbib.

ECLAIRAGE PUBLIC

1°) Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de l'éclairage public de la traversée de BENY

Patrick BAVOUX, Maire adjoint présente un devis de l'entreprise ECLAR pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception de l'éclairage public de la traversée du bourg sur la commune.

Cette prestation consisterait à un repérage de l'existant, une proposition de répartition de l'implantation des éclairages, la réalisation d'un schéma de direction des flux de lumière et l'orientation des projecteurs de mise en valeur, la réalisation de trois infographies de simulation nocturne, enfin la recherche de typologie de matériels et réalisation d'un carnet technique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE le devis de l'entreprise ECLAR de Chagny pour un montant HT de 1 940.00 en incluant l'option de séance de réglages avant réception définitive des travaux

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer le devis correspondant ainsi que tout document relatif à cette maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public de la traversée de la Commune.

2°) Récapitulatif du coût des travaux

Patrick BAVOUX, maire adjoint présente le récapitulatif des travaux prévisionnels :

		Montant des travaux TTC	Montant à la charge de la commune
Enfouissement des réseaux «basse tension»	Enfouissement des réseaux (électricité, desserte fibre optique, éclairage...)	308 000 €	30 800 €
Enfouissement des réseaux France Telecom	Enfouissement des réseaux (génie civil)	43 000 €	30 100 €
France Télécom (enfouissement artère)	câblage	16 632 €	3 473 €
Réfection de l'éclairage public	Matériel et pose (24 points lumineux)	72 000 €	52 000 €
Assistance maîtrise d'ouvrage	«ECLAR»	2 320.24 €	2 320.24 €

Les travaux vont commencer courant octobre. Une visite de l'entreprise LUDEC aux Echets, fabricant de luminaire, a eu lieu le mercredi 26 septembre pour le choix du type de matériel qui fera l'objet d'une décision lors d'un prochain conseil municipal.

CONVENTION PARTICULIERE ENTRE LA COMMUNE ET FRANCE TELECOM

Patrick BAVOUX, Maire adjoint rappelle que la Commune a demandé les travaux de dissimulation des réseaux de France Télécom sur le secteur «le bourg – BTS cœur de village».

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'application de la convention pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, signée le 18 mai 2006 entre le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain et France Télécom. Il donne lecture du projet de convention établi par France Télécom, puis du devis pour les travaux d'enfouissement de l'artère France Télécom.

France Télécom aurait à sa charge la somme de 10 434.14 € et la participation de commune s'élèverait à 3 473.41 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire-adjoint, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE et AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer la convention correspondante et le devis France Télécom dont la part restante à la collectivité serait de 3 473.41 €.

VIREMENT DE CREDITS

Le Maire :

- informe que la commission finances s'est réunie le 18 septembre,
- précise que la somme inscrite au budget primitif pour l'enfouissement des réseaux pour un montant de 28 500 € n'est pas suffisante vu que la prévision est évaluée à 30 800 €, la différence pourrait être prise dans le compte dépenses imprévues
- propose de créer une nouvelle opération intitulée «éclairage public du bourg» sous le n° 187 pour un montant de 50 000 €, en prenant les crédits budgétaires de l'opération 172 «école»,

Le Conseil ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE de créer l'opération n° 187 intitulée « éclairage public du bourg »

ACCEPTE à l'unanimité le virement de crédits suivants :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : Diminution du compte 2313 de l'opération 172 pour un montant de 50 000,- €,

Dépenses : Diminution du compte 020 (dépenses imprévues) pour un montant de 2 300,- €,

Augmentation : Augmentation du compte 2313 de l'opération n° 187 «éclairage public»
pour un montant de 50 000 €,

Augmentation : Augmentation du compte 204158 pour un montant de 2 300 €

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES SUPPLEMENTAIRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE

Le Maire fait part du courrier du SIVOS de COLIGNY en date du 06 juillet.

En effet les statuts du SIVOS de COLIGNY du 27 février 1987 prévoyaient à l'article 6 que «chaque commune est représentée par deux délégués» ; or, lors des réunions, le quorum est parfois juste atteint. Les membres du SIVOS proposent que cet article soit modifié de façon à ce que chaque commune nomme deux délégués titulaires et deux suppléants.

Il indique que les délégués actuels pour la Commune sont Dominique COLIN et Gilles DONGUY.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DESIGNE en :

Délégués titulaires : Dominique COLIN et Gilles DONGUY

Déléguées suppléantes : Michèle DANANCIER et Elodie LELARDOUX.

TARIFS LOCATIONS SALLES ET AUVENT DU STADE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2013

Vu l'augmentation d'environ de 2 % de l'indice des prix à la consommation (INSEE d'août 2011 et d'août 2012) pour l'année,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE d'augmenter le tarif de location de salles et du auvent du stade pour l'année 2013 à hauteur de 2 %, arrondi à l'euro le plus proche, et le tarif de la location de la vaisselle arrondi au centime le plus proche,

DECIDE de ne pas changer le montant de la caution.

<i>Utilisateur</i>			
Salle	Sociétés et particuliers extérieurs	Sociétés de Bény Manifestations à but lucratif	Particuliers de Bény
Salle Primevère 50 m ²	143	59	102
Salle Marmont 30 m ²	102	42	59
Salle Garavand 270 m ² et réserve Bar 13 m ²	304	165	204
Cuisine 50 m ²	122	59	80
Vaisselle (la pièce)	0,08	0,03	0,06
Auvent du Stade	186	0	96
Caution	150	150	150

INDIQUE qu'en cas de location sur **plusieurs jours consécutifs**, les tarifs sont divisés par deux à partir du deuxième jour.

RAPPELLE les délibérations du 11 février 2004 (tarif spécial pour la salle Garavand pour les manifestations à but non lucratif) et du 20 février 2008 (tarifs pour le banquet des classes) qui précisent :

- la gratuité des salles et de la cuisine pour l'organisation du banquet des classes de BENY ; seule la location de la vaisselle est payante
- la gratuité des salles, de la cuisine et de la vaisselle pour les manifestations organisées :
 - ☞ par la Communauté de Communes du Canton de Coligny,
 - ☞ par les Syndicats ou associations dont la Commune est membre ou adhérente (exemple : CAUE, SIVOS etc....),
- que pour les associations extérieures dont un habitant de BENY est membre (à l'exclusion des associations politiques ou religieuses) les salles seront louées à 20 % du tarif associations-particuliers extérieurs de BENY pour des utilisations à but non lucratif (la cuisine et la vaisselle seront plein tarif du tarif association extérieur).

PRODUIT DES CONCESSIONS DU CIMETIERE
TARIFS CIMETIERE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2013
Pour CONCESSION, COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR

Vu l'augmentation d'environ de 2 % de l'indice des prix à la consommation (INSEE août 2011 à août 2012) pour l'année,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE d'appliquer une augmentation de 2 %,

FIXE les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2013 pour :

1°) Concessions de terrain au cimetière communal

- Concessions trentenaires : **123** euros,
- Concessions cinquantenaires : **215** euros.

2°) Columbarium :

- Concession d'une durée de 15 ans : **678** euros,
- Concession d'une durée de 30 ans : **1 136** euros,

3°) Jardin du souvenir : taxe de dispersion des cendres : **34 euros,**

4°) Droit d'inscription sur le livre en granit et dispersion des cendres au jardin du souvenir : **65 euros.**

PRECISE que l'inscription sur le livre est fixée à une durée de 15 ans renouvelable, et que le coût de la gravure est à la charge des familles.

TARIFS DROIT DE BRANCHEMENT, PARTICIPATION AU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES,
REHABILITEES, ANCIENNES ET LOGEMENT SUPPLEMENTAIRE

Vu l'augmentation de 2.1 % de l'indice des prix à la consommation (INSEE août 2011 à août 2012) pour l'année,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,
DECIDE d'augmenter les tarifs de 2 % arrondi à l'euro le plus proche,
FIXE les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2013 :

- * Droit de branchement pour les maisons raccordées et raccordables (article L1331.2 du code de la santé publique) : **504,00 Euros**,
- * Droit de branchement pour chaque logement supplémentaire (article L.1331.2 du code de la santé publique) : **340,00 Euros**,

DECIDE de ne pas augmenter la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour les constructions nouvelles, anciennes et réhabilitées ; celle ci a été votée au 1^{er} juillet 2012 pour un montant de **2 000,00 Euros**

FIXE le montant des taxes d'assainissement mises en recouvrement par la SOGEDO et reversées à la Commune suivant la convention pour tous les foyers raccordés et raccordables, et à compter du 1^{er} octobre 2012 :

- ✓ Abonnement annuel : **39,00 euros**
- ✓ Au m³ d'eau consommé : **0,53 euros**

REVERSEMENT PARTICIPATION AU SALAIRE DE LA CANTINIERE PAR LA CANTINE SCOLAIRE DE BENY

1°) Reversement participation au salaire de la cantinière par la cantine scolaire

Le Maire :

- présente le bilan du fonctionnement de la cantine scolaire pour l'exercice 2011-2012.
- rappelle au Conseil Municipal que la cantine scolaire de Bénny verse chaque année une participation financière au salaire de la cantinière correspondant à l'excédent apparaissant au bilan : pour cette année, le montant est de 11 650 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le versement d'un montant de 11 650 euros au titre la participation au salaire de la cantinière,

AUTORISE le Maire à signer le titre de recette correspondant.

2°) Tarifs repas au 1^{er} janvier 2013

Le conseil municipal indique que le prix au 1^{er} janvier 2013 sera de 3,00 € pour les enfants et 4,50 € pour les adultes.

Ces montants seront transmis au sou des écoles lors de l'assemblée générale.

ACQUISITION D'UN DELAISSE D'AUTOROUTE

Il est exposé que consécutivement au passage de l'Autoroute A39, le tracé de cette autoroute traverse les bois de BENY sur un linéaire important.

Les engagements pris par l'Etat en faveur de l'environnement pour réduire ou compenser les impacts du projet autoroutier, imposent au concessionnaire la conservation ou réalisation de boisement compensatoires soit dans des délaissés agricoles, soit dans d'autres secteurs en continuité avec les massifs forestiers.

APRR n'a pas vocation à gérer des espaces naturels sensibles. Ainsi, dans un souci de pérennisation des mesures environnementales liées au projet de construction de l'A39, ces sites sont rétrocédés à la Commune de BENY qui se charge de sa gestion et de son entretien à long terme, à des fins écologiques.

Après examen, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE l'acquisition d'un délaissé d'autoroute appartenant à la Société des Autoroutes APRR d'une superficie de 4899 m², pour un prix forfaitaire de 1 €.

Territoire de la Commune de BENY - Terrains visés par la convention n° 99-022

Section	N°	Lieudit	Surface en m ²
D	566	Le Charpinet	3507
D	568	Le Charpinet	1392
TOTAL			4899

AUTORISE le Maire à recevoir l'acte d'acquisition et tous documents nécessaires à la régularisation authentique des parcelles de terrains sises sur son territoire et ci-dessus désignées,

DONNE pouvoir à un adjoint pour acquérir les parcelles ci-dessus énoncées pour le compte de la Commune.

RAPPORT ANNUEL 2011 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET e-COMMUNICATION DE L'AIN

Patrick BAVOUX, Maire adjoint informe qu'en application de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, chaque syndicat, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du syndicat, accompagné du compte administratif. Il donne lecture de quelques chiffres du rapport d'activités de l'année 2011 et informe que ce rapport est consultable en Mairie pendant les heures de permanence.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

FPIC : Le Maire donne lecture de l'instauration du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, mécanisme de péréquation horizontale au sein du secteur communal. Seule la Communauté de Communes décide de la répartition.

Pour 2012, sont contributeurs au FPIC, les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du PFIA moyen par habitant au niveau national soit 599.95 € par habitant.

Selon la communication des services de l'Etat, le prélèvement de la communauté de communes du canton de Coligny s'élève à 20 940 € qui sera réparti en deux modes : 29.67 % par la communauté de communes et 70.33 % pour les neuf communes. La part de la Commune de Bénay sera de 1 152 euros

BATIMENT MODULAIRE : Après discussion, le conseil fixe le montant de la vente du bâtiment modulaire à 21 000 € et décide de refaire une publicité.

STADE + ABRIBUS : La peinture (couleur validée par la commission bâtiments) va être réalisée par les employés communaux.

FORUM DES ASSOCIATIONS : Isabelle CORSAIN, responsable des relations avec les associations, donne le bilan du forum du 9 septembre dernier. Il y a eu moins de fréquentation que l'année précédente vu que c'était la deuxième année. L'année prochaine, il n'y aura probablement pas de forum mais il pourrait être organisé tous les deux ans ; le bilan sera fait avec toutes les associations le 17 octobre prochain.

AMIS DU RUGBY : Le Président Jérôme BONNET a donné sa démission du bureau.

POMPIERS : Messieurs Yves MORAND et Pierre MARTIN vont faire valoir leur droit à la retraite. Le comité consultatif se réunira prochainement.

RUGBY CLUB DE BENY : Lors de l'assemblée départementale du 15/09, qui a eu lieu à BENY un plateau souvenir a été remis à la commune.

ENQUETE PUBLIQUE : Le rapport du commissaire enquêteur fait état d'un avis favorable concernant le dossier de l'EARL du Soleil Levant.

SATESE : Suite à la visite effectuée le 11 juillet sur le site de la station d'épuration, aucune remarque n'a été formulée.

VOIRIE : Comme chaque année, la répartition des dotations de l'Etat, et en particulier de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale, fait intervenir la longueur de la voirie communale dans chaque commune, qui, pour BENY est de 34634 mètres.

ASSAINISSEMENT : Invitation de la communauté de communes du canton de Coligny organisant deux réunions publiques pour la réhabilitation des installations individuelles d'assainissement datant d'avant 1996 : les 02 octobre à BEAUPONT et 10 octobre à la salle Garavand à Béný à 20 H 30.

FLEURISSEMENT : Le jury départemental de fleurissement qui a visité notre commune a décerné le 12^{ème} prix pour les communes de 501 à 1000 habitants.

AVIS DE NAISSANCE : Louis DESMARIS, né le 11 août et domicilié à Ausiat
Anaé BERTHILLIER, née le 03 août et domicilié à Fraidègue

NOUVELLE ENTREPRISE : Bruno TOBLER à VACON

LOGEMENT COMMUNAL : Suite à la demande d'un locataire communal pour agrandir leur logement, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande vu que ce projet n'est pas réalisable.

SYNDICAT SEVRON SOLNAN : Elie BERARD donne le compte de la dernière réunion.

PERSONNEL COMMUNAL :

- ✚ Michelle ROBIN en maladie, elle est remplacée par Maryvonne YONNET,
- ✚ Christelle MOREL sera en congé maladie du 15/10 au 10/11 et sera remplacée par Maryvonne YONNET.